


ÉVÈNEMENT
ÉDITO

NOUVELLE ANNÉE, NOUVEAU DÉFI !

Les fêtes de Noël sont terminées, après un mois de décembre qui fut bien occupé avec de nombreuses, et belles manifestations. Le mois de janvier s'achève après, là encore quelques cérémonies, dont les vœux du maire et du conseil municipal, qui ont rassemblé de nombreux samoisiennes et samoisiers et plus particulièrement de nouveaux arrivants qui ont profité de l'occasion pour se faire connaître et rencontrer les élus et les responsables d'associations venus en nombre. Ce nouveau « Samois Info » est donc orienté vers nos devoirs de rentrée, et plus particulièrement vers la valorisation de nos déchets. Le tri et le compostage seront nos alliés pour transformer en matière valorisée ce qui était nos « déchets ». Les enfants nous montrent le chemin une nouvelle fois, puisque l'école a déjà pris la bonne direction. Bon tri...

MICHEL CHARIAU

VŒUX DU MAIRE

Vendredi 5 janvier, samoisiers et élus locaux se sont retrouvés à la Samoisienne pour assister à la traditionnelle cérémonie des vœux du Maire et du Conseil municipal à la population.

Une soirée qui fût l'occasion pour Monsieur le Maire de revenir sur les réalisations de l'année passée et de présenter les projets de la Municipalité pour l'année à venir. Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, Pascal Gouhoury et Madame Béatrice Rucheton, vice-présidente du Conseil départemental et conseillère départementale du canton de Fontainebleau ont profité de leur présence pour évoquer les projets portés par leurs collectivités pour la Commune.

Cette soirée a également été choisie pour féliciter les samoisiers récipiendaires de la médaille d'honneur du travail et pour rendre un dernier hommage à deux personnalités locales : Monique Berger, photographe passionnée par la biodiversité, et Françoise Menghini, pianiste professionnelle.

Une cérémonie des vœux riche d'échanges et de rencontres entre élus locaux et samoisiers !

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La société Véolia, déléguée par la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau (CAPF) pour assurer les missions inhérentes à la compétence « services publics d'assainissement non collectif » réalise cette année un contrôle périodique des propriétés non raccordables au réseau d'assainissement public.

Ce contrôle est obligatoire et concerne toutes les installations d'assainissement non collectif. Les personnes concernées ont reçu ou recevront prochainement un courrier de la CAPF et de Véolia indiquant les modalités de ce contrôle.



LE «ZÉRO DÉCHET» À LA CANTINE

Depuis le début de l'année 2023, le restaurant scolaire de Samois-sur-Seine est engagé dans une démarche de réduction des déchets.

Une initiative issue de la volonté conjointe des comités Menus et Zéro déchet, deux entités municipales dont l'ambition commune était de trouver des solutions responsables pour la gestion des déchets de la cantine scolaire. Le processus de mise en place a débuté par une visite des locaux en présence des repré-

sentants de parents d'élèves, d'enfants demi-pensionnaires, de Madame Deniot, adjointe au maire déléguée aux affaires scolaires et de Madame Daoulatian, conseillère municipale responsable du comité Zéro déchet.

Cette visite, dédiée à l'identification des points positifs et des axes d'amélioration, a donné lieu à des solutions concrètes d'ores et déjà mise en place. Par exemple, les bouteilles en plastique ont été abandonnées au profit d'une fontaine à eau, une transition déjà amorcée il y a plusieurs années. Depuis, d'autres déchets superflus ont été remplacés par des alternatives réutilisables. Les barquettes plastiques utilisées pour servir les entrées ont été remplacées par de la vaisselle lavable. Une opération simple, permettant l'économie de 16 000 unités plastiques par an. Pour les serviettes en papier, qui représentent la même quantité de produits jetables, la Municipalité propose désormais aux enfants qui le souhaitent de les remplacer par des serviettes en tissu. Chaque lundi, les parents fournissent à

l'enfant un kit composé d'un sac réutilisable et d'une serviette propre. Encore en phase d'expérimentation, cette initiative proposée aux élèves d'élémentaire demi-pensionnaires permettra de remplacer progressivement les serviettes en papier et d'encourager l'adoption de gestes écoresponsables. Près de la moitié des enfants qui mangent à la cantine participent déjà à cette expérience ! Il n'est pas trop tard pour participer !

Pour aller plus loin et ancrer ces éco-gestes dans les habitudes dès leur plus jeune âge, les enfants pourront bientôt profiter d'un espace de tri mis en place en partenariat avec l'Accueil de Loisirs Sans hébergement (ALSH) et les services techniques. Après le repas, ils sépareront leurs déchets en trois catégories (recyclables, biodéchets et autres déchets), ainsi classés et collectés, ils seront mieux valorisés.

© A.-S. MICHAÏT



Installés sur les quais de Seine et sur la mairie, les plans de villes ont été réactualisés et imprimés sur des panneaux émaillés. Ils comprennent désormais les sentes et indiquent les commerces et les points d'intérêt de la commune.

ÉVOLUTION DES TARIFS PÉRISCOLAIRES

ENTRE CONTRAINTES FINANCIÈRES ET QUALITÉ DES SERVICES

En ce début d'année, face à l'inflation la municipalité a fait le choix de maintenir la qualité des repas et des services périscolaires et extrascolaires.

Le coût des matières premières ayant augmenté de 25 % le prestataire Api Restauration a dû répercuter cette augmentation sur ses tarifs, entraînant une augmentation du coût du repas de 4%. En plus de ce surcoût, la Commune est confrontée à des coûts structurels en constante augmentation (charges salariales, charges liées à l'énergie et à l'entretien des bâtiments). Bien que la Municipalité ait choisi d'assumer une partie de ces surcoûts pour minimiser leur impact sur les familles, ces augmentations combinées à des pressions budgétaires accrues ont conduit à une revalorisation de 4% des tarifs

des activités périscolaires et extrascolaires. Un choix nécessaire

pour assurer la pérennité des services éducatifs qui découle de la volonté de l'équipe municipale de préserver leur qualité ainsi que celle des repas servis au restaurant scolaire. Trouver un équilibre entre contraintes financières et qualité de services représente un défi pour la Commune qui souhaite continuer de garantir l'accès à des repas complets et à des prestations éducatives dans un contexte de hausse généralisée des prix.

Il est indéniable que ces défis financiers cohabitent avec de nouvelles préoccupations émergentes. Au-delà des considérations économiques, la Municipalité se trouve confrontée à des enjeux cruciaux tels que la durabilité écologique et l'équité dans l'accès à l'éducation. Face à ces nouveaux défis, la Commune est appelée à rester proactive, à rechercher des solutions novatrices pour que ces services demeurent accessibles, durables et équitables.

PERMANENCES DU CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale vous reçoit désormais sur rendez-vous les mercredis et vendredis après-midis.

tel. : 01 64 69 54 69
courriel : social@samois-sur-seine.fr

PHARMACIE : CHANGEMENT PROPRIÉTAIRE

Le 19 février la pharmacie de la Seine change de propriétaire. Marie-Hélène Pichon cédera sa place à Alice Beluche que les clients de la pharmacie connaissent déjà.

41 bis rue des Martyrs
Tel. : 01 64 24 63 11

POINT PRESSE

Désormais retrouvez la presse dans votre supérette de Samois-sur-Seine

4 rue du 11 novembre
Tel. : 01 64 24 69 81

COUPURE DE COURANT

Vendredi 16 février, la société Enedis réalisera des travaux qui entraîneront des coupures d'électricité entre 9h et 12.

Quartiers concernés : 10 rue des Turlures ; du 3 au 5 et 7 et 9 quai Franklin Roosevelt ; du 3 au 9, du 4 au 10, 2T, 4T, 6B, 8B, 10B, 14B, du 14 au 16 et du 15 au 27 avenue du Général Leclerc.



À LA MAISON, QUELLES SOLUTIONS ?

LES BORNES DE COLLECTE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

Vous les avez peut-être déjà remarquées, des bornes de collecte ont été installées place de la République, place des Tilleuls et quai de la République. Ces Points d'Apports Volontaires (PAV) sont à votre disposition pour y déposer vos déchets alimentaires. En complément de ces bornes, le Smictom met à la disposition des usagers qui ne peuvent pas composter à domicile un kit composé d'un bioseau, d'un lot de sacs kraft compostables et d'un guide du tri. Pour l'obtenir, rendez-vous en mairie aux horaires d'ouverture après avoir rempli le formulaire d'inscription disponible sur smictom-fontainebleau.fr (la collecte > Déchets alimentaires). Les personnes n'ayant pas accès à internet pourront remplir un formulaire papier en mairie.

À la maison, une fois vos déchets alimentaires collectés, vous n'aurez plus qu'à les déposer dans la borne la plus proche de chez vous.



Bioseau ajouré



Lot de sacs kraft



Mémo tri

QUE FAIRE DE MES BIODÉCHETS EN 2024 ?

Les biodéchets représentent près du tiers des déchets ménagers soit 83kg par an et par français. Alors que le tri des déchets verts est déjà ancré dans nos habitudes depuis longtemps, cette pratique vient de s'étendre aux déchets alimentaires.

Les biodéchets sont composés à 80 % d'eau, les incinérer est inutilement énergivore. Les enfouir génère du méthane, un gaz au pouvoir de réchauffement global 25 fois supérieur à celui du CO₂. Il n'y a donc que des avantages à les trier pour les valoriser ! Pour ce faire, le Smictom de la Région de Fontainebleau qui détient la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers » met en place des mesures visant à permettre à chacun de valoriser ses biodéchets.



Certaines saisons sont plus propices à la production de déchets verts issus du jardin. Ceux-ci peuvent toujours être déposés en déchetterie où ils seront valorisés.

LE COMPOSTAGE À DOMICILE

Certains usagers ayant un jardin le connaissent déjà depuis un certain temps, c'est le mode de valorisation le plus vertueux et le moins coûteux. Avoir un composteur vous permet à la fois de composter les déchets verts et les déchets alimentaires tout en bénéficiant d'un très bon substrat pour vos plantations.

Le Smictom met à votre disposition une gamme de composteur en bois et en plastique à moitié prix, livré et monté chez vous gratuitement.

CE QUI A SA PLACE DANS LA BORNE DE COLLECTE

Sachets de thé,
marc de café



Coquilles d'oeufs



Essuis-tout et
serviettes en papier



Pains



Épluchures, fruits
et légumes



Viandes et poissons



Restes de repas



© D.MONTEL

QUE DEVIENNENT LES BIODÉCHETS ?

Les biodéchets récupérés dans les bornes collectives seront déposés en usine de méthanisation. Ils seront ainsi valorisés en biogaz et utilisés par exemple pour alimenter les bus collectifs ou les foyers en gaz de ville.

Le compost individuel quant à lui peut-être utilisé pour fournir en substrat pour vos plantations.



Seuls les déchets alimentaires ont leur place dans la borne de collecte. Ils peuvent y être déposés sans contenant (versez le contenu de votre bioseau directement dans le bac) ou bien dans des sacs craft uniquement.

ZOOM SUR

LE TRI À LA
CANTINE

Si le tri à la source pour les particuliers est progressivement en train de se mettre en place sur le territoire du Smictom de la Région de Fontainebleau, il a déjà lieu au restaurant scolaire de Samoies-sur-Seine.

L'établissement est déjà équipé et le Smictom a effectué sa première collecte le 11 janvier. Cette nouvelle poubelle sera désormais collectée chaque jeudi. Dans un premier temps le dispositif est en phase d'expérimentation et d'observation. A l'usage, des ajustements seront réalisés si nécessaires.



+ d'infos sur la gestion des
biodéchets sur

smictom-fontainebleau.fr



27 JANV. - 11 FEV.

Exposition : « Dans un atelier de gravure > de 16h à 19h (mer, ven, sam) et de 10h à 12h (dim) à la Passerelle des Arts

8 FÉVRIER

Conseil communautaire > à 19h à la Samoienne

10 FÉVRIER

Django Reinhardt concert anniversaire > à 20h30 à la Samoienne

1^{ER} MARS

Conférence : L'abeille mellifère, un lien vital > à 19h à la Samoienne

17 MARS

Vide-grenier des enfants > de 9h à 17h à la Samoienne



19 MARS

Commémoration de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc > au monument aux morts en fin de matinée

23 MARS - 1^{ER} AVRIL

Salon de la photo > à la la Samoienne de 14h à 19h (lun> sam), de 10h à 12h30 et de 14h30 à 19h (sam, dim)

Les amitiés samoisiennes

En partenariat avec Les Moineaux Voyages VOUS PROPOSENT UNE BALADE DANS LES ALPES

Merveilles des Alpes

Du 20 Juin au 2 JUILLET 2024

... et si on s'autorisait une escapade, pour changer d'air, pour prendre de la hauteur sur les soucis quotidiens, pour oxygéner son esprit et le remplir de beautés, pour des fous-rites, pour des moments de partage.



Des Découvertes en demi-journée

Les rives du Léman et le château de Ripaille Chamonix, joyau des Alpes et ses cristaux Le lac de Vallon

Des Aventures en journée

La Clusaz, le berceau du Généri Légendes alpines « Démones et merveilles » Le canal de Savrière, Chanaz et son moulin et la Cuivrerie de Bugy



Des moments de Partage

Balade au village, loto Tournoi de pétanque Marché de Thonon- les bains

Et de Veillées

Soirée jeux Cinéma documentaire Karaoké et pot de l'amitié

Inscription auprès de Mme BERTAUD tel 06 38 23 11 88

© AMITIÉS SAMOISIENNES

ESCAPADE DANS LES ALPES

En juin, l'association les Amitiés samoisiennes vous propose une escapade d'une semaine et demi à la montagne.

Partez à la découverte des rives du Léman, du château de Ripaille Chamonix et du lac Vallon. Du 20 juin au 2 juillet 2024 offrez vous une escapade alpine. Un voyages d'aventures et de découvertes vous attend, ponctué de moment de partage et de veillées animées !

Inscription auprès de Mme Bertaud au 06 38 23 11 88

CÉLÉBRONS DJANGO REINHARDT



SAMY DRAUSSAT

Comme chaque année, à l'occasion de l'anniversaire de Django Reinhardt né le 23 janvier 1910, la Commune et le Comité des fêtes vous proposent de célébrer son héritage à l'occasion d'un concert à la Samoienne.

Samedi 10 février à 20h30, plongez dans l'univers du Jazz Manouche avec Samy et Luis Daussat, guitaristes et Jérémie Arranger, contrebassiste pour un concert acoustique mêlant standards du Swing Gitan, compositions personnelles et bien sûr des oeuvres du répertoire de Django Reinhart.

Une célébration en musique à ne pas manquer !

Tarif : 15€ - 18 ans : gratuit

Directeur de la publication : Michel Chariau
Coordination : Anne-Sophie Michat Denis Montel

Rédaction : Mairie de Samois-sur-Seine Place de la République 77920 Samois-sur-Seine 01 64 69 54 69 mairie@samois-sur-seine.fr www.samois-sur-seine.fr villagedesamois